

Questions orales

la politique très sage que notre gouvernement a adoptée en 1970.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE HARCÈLEMENT DES DOUKHOBORS ORTHODOXES—DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE—LA PROTECTION DE LA GRC

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné l'intensification des mesures de harcèlement prises à l'endroit de la communauté orthodoxe des Doukhobors par les Fils de la liberté, mesures qui prennent la forme d'incendies criminels et de menaces d'incendies criminels, le ministre est-il disposé à recommander l'établissement d'une commission d'enquête qui aurait pour mandat d'étudier ce problème qui est resté sans solution pendant cinq générations et qui coûte aux contribuables canadiens des millions de dollars en dommages matériels, en services policiers et en services de détention?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice et Procureur général): Monsieur le président, il me fera plaisir d'examiner la suggestion de l'honorable député et la demande qu'il fait à l'heure actuelle. J'aimerais cependant essayer de vérifier si la responsabilité ne relève pas plutôt de l'autorité provinciale et si, en l'occurrence, je ne devrais pas plutôt renvoyer cette question au procureur général de la province en cause. Mais je vais quand même examiner sérieusement le problème soulevé par l'honorable député.

[Traduction]

M. Brisco: Je suis gré au ministre de sa réponse. A présent, j'aimerais poser au solliciteur général une question supplémentaire.

Étant donné que 16 membres environ de la secte orthodoxe des Doukhobors ont des maisons qui figurent apparemment sur la liste de celles que les Fils de la liberté entendent détruire, que ces propriétaires sont las de garder leur maison et craignent pour leur vie, le ministre accepterait-il l'idée d'augmenter le nombre des agents de la GRC chargés de protéger ces propriétaires et d'autres personnes, et de grossir les effectifs de l'escouade «D» de la Gendarmerie dans la région de Kootenay?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la question que le député a posée au ministre de la Justice et j'ignore quel rapport elle peut avoir avec celle qu'il vient de me poser. Quoi qu'il en soit, l'importance des effectifs de la GRC en Colombie-Britannique est une question qui relève du gouvernement de cette province. Elle se rattache à la gestion de la GRC sur le territoire de cette province qui est du ressort du procureur général de la Colombie-Britannique.

* * *

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION ÉVENTUELLE DES SILOS SEPT JOURS SUR SEPT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de

l'Agriculture et a trait aux deux questions que je lui ai posées il y a trois semaines.

Le ministre a-t-il reçu un rapport de la Commission canadienne des grains au sujet de l'utilisation éventuelle des silos sept jours sur sept et de l'expédition d'orge, en vertu de licences finales d'exportation, à partir des silos de collecte sans passer par les terminaux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous avons eu ce matin-même, monsieur l'Orateur, une réunion avec le président de la Commission canadienne des grains. Il m'a dit que plusieurs des propositions du député étaient fort bonnes mais que d'autres lui posaient des problèmes puisqu'il n'était pas habilité au regard de la loi à demander que les élévateurs fonctionnent sept jours sur sept. Il faut en effet tenir compte de contraintes telles que les contrats passés avec les syndicats, l'embauche de personnel supplémentaire etc. Apparemment, la mise en application de ces propositions pose un certain nombre de difficultés.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, puisque nous semblons être dans un état d'esprit constructif tous les deux, le ministre pourrait-il dire aux membres de la Commission des grains que les représentants du salariat et du patronat en ont discuté au cours d'une assemblée qui s'est tenue le 7 juillet 1975 à Vancouver. Les syndicats de cheminots demandaient de pouvoir travailler toute la semaine; si la Commission des grains est au courant de cela, elle pourra certainement poser des questions plus pertinentes aux compagnies.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le président de la Commission des grains le sait. Il a un petit problème pour le moment; je suis sûr que le député est au courant. Si j'ai bien interprété les propos du président, il veut éviter d'aggraver la situation. A l'instar du député, je trouve qu'en cas d'urgence les installations devraient fonctionner sans arrêt, que ce soit à la ferme ou ailleurs.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

NELSON (C.-B.)—LE PROCÈS DES DOUKHOBORS POUR INCENDIE CRIMINEL

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question vient se greffer à celle que mon ami le député de Kootenay-Ouest a posée au ministre de la Justice.

Étant donné le télégramme des participants à une réunion de masse organisée en fin de semaine par les collectivités de Doukhobors à Brilliant, Colombie-Britannique, pour protester contre les délibérations d'un tribunal la semaine dernière lors d'un simulacre de procès intenté pour incendie à Nelson dans la même province—comme on a pu le constater au téléjournal de Radio-Canada samedi soir—le ministre fait-il enquête en vue de prendre des mesures pour empêcher que se reproduisent les incidents durant lesquels le groupe des Fils de la liberté a réussi à se rendre maître de la situation?